

FICHE DE POSTE

Dans le cadre de la coordination médicale du dispositif d'appartements de coordination thérapeutique Masanga sur Saint Laurent du Maroni, le Docteur aura pour mission :

Les interventions du Docteur :

- se feront en lien avec l'équipe du programme ACT Masanga, et le cas échéant, avec les autres membres de l'association intervenant dans le cadre de ce dispositif.
- seront rémunérées (tarification à discuter). Ce montant couvre l'ensemble de la prestation et des frais professionnels relatifs à l'intervention. Le Docteur adressera en fin de mois à l'association AIDES une note d'honoraires, relative à ses interventions.
- se feront en qualité de travailleur indépendant (convention signée). Le Docteur ne pourra en aucun cas se prévaloir de la qualité de salarié.

En relation avec le-la résident-e :

- Participation à l'étude des candidatures (personnes demandant à devenir résidentes en ACT).
- Entretiens médicaux avec le-la résident-e à l'admission puis pendant la durée de l'hébergement de manière régulière en fonction des besoins des bénéficiaires (bilan trimestriel, entretien individuel)
- Visite à domicile ponctuelle dans les appartements de coordination thérapeutique
- Orientation du-de la résident-e vers un-e médecin traitant de ville proche de l'appartement de coordination thérapeutique, si le-la patient-e n'en n'a pas encore désigné un.
- Suivi médical régulier et orientation vers le service spécialisé de l'Hôpital de Saint-Laurent
- Vérification des conditions d'hygiène et de sécurité.

En relation et en concertation avec l'équipe en charge des ACT Masanga :

- L'organisation des interventions
- Prise de contacts et échanges réguliers d'informations avec l'équipe hospitalière et avec le-la médecin traitant
- Participation aux réunions d'équipe hebdomadaire, aux comités techniques et autres commissions exceptionnelles ACT (admissions, incidents, aides financières).
- Prise de contacts et échanges d'informations avec les équipes médico-socio-psychologiques
- Echange d'informations régulières avec les animateurs d'Action Santé (1 fois par semaine)

Appartement de passage :

- Réception de demande d'admission et étude des dossiers des nouveaux arrivants (première demande) => conformité avec les conditions d'admission / compatibilité des pathologies des personnes
- Consultation sur demande des patients à l'appartement de passage
- Suivi de l'activité de l'appartement de passage

En relation avec un public externe :

- Participation à des réunions d'informations et de prévention (Copil)

Temps de présence attendu à AIDES :
1 jour par semaine (ou 2 demi-journées par semaine).